

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Isolit

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	1 / 9		



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Isolit
N° d'enregistrement REACH:	si disponible, indiqué au chap. 3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Uniquement pour une utilisation dentaire.
--------------------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	DeguDent GmbH Postfach 1364 D-63403 Hanau
Téléphone	+49 (0)6181/59-5576
Téléfax	+49 (0)6181/59-5751
Adresse e-mail	SDB.Degudent-DE@dentsplysirona.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence	+49 (0)6181/59-50 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)
---------------------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)

EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

Liquides inflammables	Catégorie 2	H225
-----------------------	-------------	------

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon (CE) 1272/2008

Base légale EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

élément(s) déterminant les dangers (GHS)

- etanol; alkohol etylowy
- Pictogrammes de danger



Mot signal	Danger
------------	--------

Remarque sur les dangers	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
--------------------------	--

Consigne de sécurité	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
----------------------	--

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Isolit

Version: **4.8 / FR**
Date de révision: **30.01.2020**
Date de création: **03.09.2001**
remplace la version: **4.7**
Page: **2 / 9**

N° du matériau
spécification **102866**
VA-Nr **01963498**



3.1. Substances

-

3.2. Mélanges

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• glycerol 15% - 20%			
No.-CAS	56-81-5	No.-CE	200-289-5
• etanol; alkohol etylowy 70% - 75%			
No.-CAS	64-17-5	No.-CE	200-578-6
Liquides inflammables			Catégorie 2 H225

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation

Amener la personne concernée à l'air frais.

Appeler un médecin.

Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre.

Faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Avaler du "carbo absorbens".

Ne PAS faire vomir.

En cas de vomissement, tenir la tête au dessous des hanches pour éviter l'aspiration de la vomissure dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

aucun(e) connu(e)

Dangers

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: jet d'eau vaporisée
Mousse résistant à l'alcool
CO2
poudre sèche

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Isolit

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	3 / 9		



Moyens d'extinction inappropriés: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.

En cas d'incendie, refroidir à l'eau les installations de stockage exposées au danger.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

Assurer une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Classe de stockage (Allemagne)

3 - Liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

• glycerol			
No.-CAS	56-81-5	No.-CE	200-289-5
Paramètres de contrôle	10 mg/m3		Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))
Type d'exposition	Aérosol. limite indicative (VL)		
• etanol; alkohol etylowy			
No.-CAS	64-17-5	No.-CE	200-578-6
Paramètres de contrôle	5000 ppm 9500 mg/m3		Valeur Limite d'Exposition à court terme (VLE)(INRS (FR))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Isolit

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	4 / 9		



	limite indicative (VL)	
Paramètres de contrôle	1000 ppm 1900 mg/m3 limite indicative (VL)	Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration., Ne pas respirer vapeurs de solvant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement de la valeur limite relative au poste de travail, appliquer Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre A de couleur marron.

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: matériel résistant aux solvants.

Matériau de gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture 60 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection préventive de la peau, Utiliser régulièrement une crème protectrice.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Éviter de souiller les vêtements avec le produit., Tablier résistant aux solvants

Mesures d'hygiène

Éviter de manger, boire, fumer et priser durant le travail., Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail., Ne pas respirer les vapeurs.

Mesures de protection

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
Forme	liquide		
Couleur	incolor		
Odeur	aromatique		
Seuil olfactif :	donnée non disponible		
pH	7	Milieu:	eau
Point/intervalle de fusion	< -15 °C		
Point/intervalle d'ébullition	env. 100 °C		
Point d'éclair	28 °C		
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	Inflammable		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Isolit

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	5 / 9		



Limite d'explosivité, inférieure 3,5 %(V)

substance testée:
éthanol

Limite d'explosivité,
supérieure 15 %(V)
substance testée:
éthanol

Pression de vapeur donnée non disponible

Densité 0,876 g/cm³

Hydrosolubilité soluble

Coefficient de partage: n-
octanol/eau donnée non disponible

Auto-inflammabilité Non auto-inflammable, non autoréchauffable.

Décomposition thermique donnée non disponible

Viscosité, dynamique donnée non disponible

Explosibilité donnée non disponible

Propriétés comburantes donnée non disponible

9.2. Autres informations

Température d'inflammabilité 425 °C
substance testée:, éthanol

Autres informations D'autres données physico-chimiques ne seront pas déterminées.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions normales: stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer., Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e) connu(e)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 Rat: 7060 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Isolit**

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	6 / 9		



	Substance d'essai: éthanol
	DL50 Rat: 12600 mg/kg
	Substance d'essai: Glycérine
Toxicité aiguë par inhalation	donnée non disponible
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 Lapin: > 10000 mg/kg Substance d'essai: Glycérine
Irritation de la peau	Dégraisse la peau. En cas d'expositions fortes et prolongées
Irritation oculaire	donnée non disponible
Sensibilisation	donnée non disponible
Toxicité à dose répétée	donnée non disponible
Appréciation mutagénité	donnée non disponible
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Recherches écotoxicologiques inexistantes.

Toxicité pour les poissons	CL50 Leuciscus idus melanotus: 8140 mg/l Substance d'essai: éthanol documentation
Toxicité envers les invertébrés aquatiques	EC 3 Daphnia magna: 7800 mg/l Substance d'essai: éthanol
Toxicité pour les bactéries	EC 10 Pseudomonas putida: 6500 mg/l Substance d'essai: éthanol documentation
toxicité chronique poissons	CL50 : 68100 mg/l Substance d'essai: Glycérine CL50 : 11000 mg/l Substance d'essai: éthanol

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Isolit**

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	7 / 9		

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages non nettoyés

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrien (ADR/RID/GGVSEB)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
14.5. Dangers pour l'environnement:	--
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Qui
ADR: Code de restriction en tunnels: (D/E)	

Transport par voies d'eau intérieures (ADN/GGVSEB (Allemagne))

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
14.5. Dangers pour l'environnement:	--
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Ethanol solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
14.5. Dangers pour l'environnement:	--
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Qui
IATA-C: ERG-Code 3L	
IATA-P: ERG-Code 3L	

Transport maritime Code IMDG/GGVSee (Allemagne)

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Isolit

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	8 / 9		



- 14.5. Dangers pour l'environnement: --
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non
No EMS: F-E,S-D
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Homologation de transport, voir prescriptions

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

limitation des emplois Observer les restrictions d'emploi futures mères et mères qui allaitent.,
Observer les restrictions d'emploi adolescents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Un rapport de sécurité sur la substance n'est pas nécessaire pour ce produit selon le paragraphe 2(8), 2(9) ou le paragraphe 14 du décret REACH.

SECTION 16: Autres informations

Classification et procédé utilisé pour déterminer le classement de mélanges selon le règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Classification	Procédé de classification
Flam. Liq., 2 , H225	

Phrases H importantes du chapitre 3

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ASTM	Société américaine de contrôle de matériaux
ATP	Adaptation au progrès technique
BCF	Coefficient de bioconcentration
BetrSichV	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
c.c.	réipient fermé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Isolit**

Version:	4.8 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	30.01.2020	spécification	102866
Date de création:	03.09.2001	VA-Nr	01963498
remplace la version:	4.7		
Page:	9 / 9		



CAS	Société d'attribution de numéros CAS
CESIO	Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
ChemG	Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
CMR	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
DMEL	Niveau effet minimal dérivé
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
EINECS	Inventaire européen sur les produits chimiques
EC50	concentration moyenne effective
GefStoffV	Décret sur les substances dangereuses
GGVSEB	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
GGVSee	Décret sur les matières dangereuses mer
GLP	Bonne pratique de laboratoire
GMO	Organisme modifié par voie génétique
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO	Organisation internationale de normalisation
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEL	Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
o. c.	réipient ouvert
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique
PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
REACH	Enregistrement REACH
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC	Substances liées à des craintes particulières
TA	Instruction technique
TPR	Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
WHO	Organisation mondiale de la santé